

Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap : le Département consacre 87 500EUR au soutien de ses missions



Le Conseil Départemental assure la tutelle administrative et financière de la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPSH) et participe à son fonctionnement aux côtés de l'Etat et des Caisses de Protection Sociale. En 2020, 87 500 euros sont concédés à la MDPSH, en numéraire et en nature.

La MDPSH perçoit d'une part 47 000EUR pour ses missions : l'accueil, l'information, le conseil aux personnes en situation de handicap, et le suivi de leur parcours, en évaluant leurs demandes et en définissant les besoins de compensation liés à leur situation de handicap. Elle constitue un guichet unique pour l'examen des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille en s'appuyant sur le réseau d'une vingtaine de structures réparties sur le territoire ariégeois (10 CLIC* et les 11 centres locaux d'aide sociale).

D'autre part, une valorisation de 40 000 EUR représente la mise à disposition par le Département des locaux administratifs, des véhicules, des matériels informatiques et bureautiques, des contrats de maintenance (chaudière, porte automatique), ou encore des travaux d'imprimerie.

**Centres locaux d'information et de coordination*

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr